

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 1^{er} février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier du mois de février à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 26 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Johann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, KALITA Matthieu, MARGERIE Marielle, MEJAT Yves, MONTOYA Marc-Antoine PECHARD Katia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 7 (CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, JOLY Franck-Alain donne pouvoir à MEJAT Yves, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric donne pouvoir à DU VERGER Laurence)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : Madame JELEFF Michèle

Objet : Demande de subvention de l'Unité Nationale de Secouristes Citoyens pour la participation à l'édition 2023 du 4L Trophy

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 19 janvier 2023 ;

Considérant que l'Unité Nationale de Secouristes Citoyens sollicite un soutien financier de la Ville de Tassin la Demi-Lune pour la participation de deux secouristes citoyens à l'édition 2023 du 4L Trophy ;

Considérant que la demande de subvention s'élève à 500 € ;

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **DECIDE** d'attribuer et de verser à l'Unité Nationale de Secouristes Citoyens une subvention d'un montant de 500 € pour la participation de deux secouristes citoyens à l'édition 2023 du 4L Trophy ;
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 à la section de fonctionnement du Budget Principal 2023 de la Ville ;
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer toute pièce relative à cette affaire ;
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 1^{er} février 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **09 FEV. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **09 FEV. 2023**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Michèle JELEFF
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.